


ACTIVITÉ SPORTIVE
SPORT AUTOMOBILE

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Avertissement : toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :

- **Les circuits automobiles**, ainsi que des circuits (pistes) extérieur(e)s de karting et de modélisme automobile radioguidé **sont rouverts depuis le 11 mai**.
- Réouverture des circuits (pistes) intérieur(e)s.

LES PUBLICS CONCERNÉS :

- Licenciés et pratiquants
- Clients des structures commerciales

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Pratique individuelle
- Activités commerciales des circuits et des pistes
- Activités de clubs

**LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE
(formes d'activités et/ou cadre de pratique) :**

- Les clubs seront tenus de programmer leurs activités pour ne pas risquer de provoquer des rassemblements de plus de 10 personnes dans un espace rapproché à l'intérieur du site.
- Les différentes circulations sur le site (parking, accueil, accès piste et véhicules) seront matérialisées pour faciliter les flux et éviter les rassemblements. Les zones d'attente seront matérialisées le cas échéant.
- Les informations sur les gestes barrières seront systématiquement diffusés (affichage et consignes orales ou écrites).
- Les règles de distanciation physique seront scrupuleusement respectées dans toutes les circonstances (2 m d'espacement latéral, 4m² minimum de surface individuelle pour les activités statiques et les déplacements sur site (marche)).
- Une mise à disposition de gel hydro-alcoolique et de masques est prévue.

ACTIVITÉ SPORTIVE

SPORT AUTOMOBILE

- Les échanges de documents (contrôle) seront limités (recours aux procédures de vérification préalable par voie dématérialisée dans la mesure du possible).
- Le briefing est réalisé en extérieur dans le respect des distances interpersonnelles (2 m entre chaque pratiquant) ; l'utilisation du micro facilitera cette organisation.
- Les espaces conviviaux (restauration, club-house) peuvent rouvrir dans le respect des règles liées à la restauration dans le département en question.
- Les vestiaires et douches seront également fermés (venir sur site avec sa tenue et ses équipements).
- L'accès aux toilettes sera aménagé pour rappeler la nécessité du lavage des mains avant et après utilisation.
- Sensibiliser les pratiquants aux symptômes de la contamination au Covid-19 et vérifier leur absence.
- Procéder à la désinfection régulière des locaux ouverts (points de contact).
- Concernant les équipements individuels :
 - le port du casque et « cagoule intégrale » ou « charlotte + masque » est imposé aux pratiquants individuels
 - les équipements personnels sont recommandés et les prêts et échanges d'équipements entre participants sont interdits
 - lorsque des équipements sont mis à disposition, ils sont nettoyés et désinfectés après chaque utilisation lorsqu'ils sont réutilisables (et jetés lorsqu'ils sont à usage unique)
- Pour les pratiques d'école de pilotage, outre le port du casque et « cagoule intégrale » ou « charlotte + masque », les règles applicables à l'ensemble des professionnels de l'apprentissage de la conduite automobile s'appliqueront.

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : www.ffsa.org